

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 039-243900420-20230403-30_2023-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2023

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Pagnoz au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Affaires Générales N°30/2023

Nombre de membres

40

Présents

37

Représentés

1

Excusés

3

Votants

38

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Senot.

Excusés Mme Falcinella-Gillard (procuration à M. Chalumeau), MM. Bouton, Coutrot.

Absents

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désigne Madame Joëlle Alixant secrétaire de séance,
- Approuve le procès-verbal du précédent Conseil communautaire en date du 13 février 2023,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 06 février 2023 :
 - o N°07/2023 : Location maison de santé,
 - o N°08/2023 : Attribution de subvention – Association pour la sauvegarde du patrimoine de Chissey, Chatelay, Germigney,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 20 février 2023 :
 - o N°26/2023 : Aide à l'immobilier d'entreprise – Commune de Chamblay,
 - o N°27/2023 : Convention de prêt des chapiteaux,
- Prend acte qu'aucune délibération n'a été prise en Bureau du 06 mars 2023,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 20 mars 2023 :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publié et affiché

Le

- N°28/2023 : Marché public de fabrication, livraison et distribution de repas et goûters en liaison froide,
- N°29/2023 : Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Cramans.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Joëlle Alixant

Secrétaire de séance

